

PÉDOPHILIE /// UN DOSSIER D'ÉMILIE CÔTÉ

CES CRIMINELS TRAQUÉS PAR LE PUBLIC ET LES MÉDIAS PAGES 4 ET 5

AGNÈS GRUDA LA POLOGNE EST-ELLE TOMBÉE SUR LA TÊTE ? PAGE 6



Dénatalité
et immigration

UNE QUESTION DE SURVIE

Lors de la dernière campagne électorale, l'ex-adéquiste Christian Raymond a déclaré que les Québécois devaient faire plus d'enfants, sans quoi « les ethnies » allaient les « envahir ». Mais la réalité est que, malgré une augmentation des naissances, le Québec a besoin des immigrants pour assurer sa survie. Quel rôle, exactement, l'immigration joue-t-elle dans la survie de la province, mais aussi dans celle de la France et des États-Unis?

UN DOSSIER DE MARIO GIRARD, NICOLAS BÉRUBÉ
ET MARC THIBODEAU EN PAGES 2 ET 3

IMMIGRATION ET DÉNATALITÉ

L'ÉPINEUSE

Bonne nouvelle: les Québécois font plus de bébés qu'avant. La moyenne s'établit maintenant à 1,62 enfant par femme. Mais avant de doubler la cadence dans les usines de biberons, regardons quelques chiffres de plus près. L'an dernier, le Québec a enregistré 82 100 naissances et 54 000 décès. Il a dû compter sur les 44 700 immigrants qu'il a accueillis pour qu'il y ait renouvellement des générations. D'ici 2031, les démographes prévoient que ce ratio naissances/décès sera fort différent.



MARIO GIRARD

« On ne pense pas qu'on pourra augmenter de façon significative le nombre de naissances, dit Chantal Girard, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ça restera autour de 80 000. Avec le flot vieillissant de baby-boomers, on devrait atteindre les 80 000 décès. Bref, il y aura autant de décès que de naissances. »

Pour assurer un renouvellement naturel de sa population, le Québec devrait atteindre un taux de 2,1 enfants par femme. En attendant que ce baby-boom se manifeste, l'immigration joue un rôle capital pour l'équilibre démographique de la province. En

fait, selon les plus récentes données de Statistique Canada, les deux tiers de la croissance démographique du Canada et du Québec sont maintenant dus à l'immigration.

Le ministère de l'Immigration du Québec fixe tous les trois ans les volumes d'immigration. L'automne prochain, il déterminera lors d'audiences publiques les taux pour 2008, 2009 et 2010.

« On s'attend à toutes sortes de choses au cours de ces audiences, dit Claude Fradette, porte-parole du Ministère. Avec tout ce qui s'est passé au cours des derniers mois, il va sans doute y avoir des gens qui vont vouloir aborder la question des accommodements raisonnables. »

La peur du métissage

Le Canada fait partie, avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les États-Unis, des pays dont la politique d'immigration repose en partie sur leur repeuplement et leur développement

économique. Ces pays connaissent-ils plus de problèmes liés à l'intolérance ou le racisme ?

« Je ne crois pas, dit Thomas Legrand, professeur au département de démographie de l'Université de Montréal. Au contraire, les pays qui ont une politique d'immigration sont souvent plus tolérants. »

Quoi qu'il en soit, le Québec fait face depuis quelque temps à certaines interrogations liées à la présence de ses immigrants. Quarante-quatre mille immigrants par année pour une population de 7 millions d'habitants, ce n'est pas énorme, dit Thomas Legrand, avant de préciser que le Québec a déjà reçu à d'autres moments de son histoire beaucoup plus d'immigrants qu'aujourd'hui.

M. Legrand pense qu'il faut surtout se débarrasser des clichés et des stéréotypes qui gravitent autour des immigrants.

« Je comprends la France de vouloir rester française ou le Québec de vou-



Malgré les derniers chiffres encourageants sur le taux de natalité au Québec, les pouponnières de la province ne sont toujours pas suffisamment occupées pour assurer un

Une France « submergée », anticipe le FN



MARC THIBODEAU

PARIS

Le dévoilement, en janvier, d'un rapport démontrant que le taux de natalité en France était de près de deux enfants par femme en 2006 a été accueilli avec enthousiasme par pratiquement tout le monde au pays... sauf peut-être Jean-Marie Le Pen.

« Si nous ne faisons pas suffisamment d'enfants, alors nous serons submergés. L'immigration sera présentée par les mercenaires et les mercantiles comme une nécessité économique », a commenté le leader d'extrême droite.

Le chef du Front national s'irritait du fait qu'environ 12 % des naissances recensées l'an dernier étaient imputables à des mères étrangères vivant sur

le territoire français, un pourcentage en légère hausse depuis 10 ans.

« Le vrai bilan, c'est hélas ! l'effondrement de la natalité française », a affirmé le chef du Front national, qui met de l'avant une politique de « relance de la natalité » passant notamment par une aide financière accrue aux familles et une approche plus restrictive en matière d'avortement.

Bien que le parti extrémiste espère par cette approche en arriver à couper court à toute immigration, le scénario paraît tout à fait irréaliste aux yeux des démographes.

Le taux de natalité des femmes françaises figure déjà parmi les plus élevés des pays occidentalisés et peut difficilement être augmenté, estime la chercheuse France Prioux, de l'Institut national d'études démographiques (INED).

Le vieillissement de la population fait par ailleurs en sorte que le nombre de femmes en âge de procréer continue de diminuer, annulant l'effet de toute hausse du taux de natalité. Le nombre de décès augmente parallèlement à

mesure que la génération des baby-boomers arrive à la fin de sa vie.

À l'heure actuelle, la croissance de la population est imputable à la différence annuelle positive entre le nombre de naissances et le nombre de décès, soit 270 000. Le solde migratoire, positif, est de 100 000, « voire de 150 000 » en incluant l'immigration illégale. Selon l'INED, il excédera le solde naturel d'ici une décennie.

Cette évolution risque d'alimenter les tensions en France, où la question de l'immigration est devenue un sujet sensible bien au-delà des cercles de l'extrême droite.

« Il y a une banalisation des discours d'exclusion ici et ailleurs en Europe », déplore Jérôme Martinez, responsable pour la région Île-de-France de CIMADE, une organisation agissant depuis près de 70 ans pour la défense des étrangers et des demandeurs d'asile.

Le porte-parole cite une récente sortie du candidat de l'UMP à l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy, qui dit vouloir créer, advenant sa victoire,

un ministère de « l'Immigration et de l'Identité nationale ».

« Le concept même d'identité nationale est raciste et basé sur l'idée que l'immigrant ne peut pas acquérir l'identité française, sans qu'on sache vraiment ce qui la constitue », indique M. Martinez.

Le candidat de l'UMP, qui dit vouloir clarifier cette notion d'identité pour faciliter l'intégration des immigrants, se défend de toute intention xénophobe. Il a néanmoins fait la joie de Jean-Marie Le Pen. À l'opposé, la candidate socialiste Ségolène Royal lui reproche d'avoir combiné dans un « amalgame insupportable l'immigration et la menace sur l'identité nationale ».

L'organisation de Jérôme Martinez a d'ailleurs lancé l'année dernière une campagne de sensibilisation visant à stopper « l'humiliation » des immigrants et à souligner l'importance de leur apport pour la société française.

L'idée d'une société sans immigrants, comme le veut le Front national, est « complètement absurde », juge M. Martinez, qui y voit un « discours d'un autre âge ».

ÉQUATION

doir rester québécois, mais le métissage que l'on craint est beaucoup plus lent qu'on le pense. »

Le démographe de l'Université de Montréal Jacques Légaré croit que la politique actuelle de multiculturalisme contribue à ériger un mur entre les Québécois et les nouveaux arrivants.

« La première chose qu'un immigrant fait en arrivant aux États-Unis, c'est de vouloir passer pour un Américain, dit-il. Ici, on leur dit de garder leur culture et de continuer à faire ce qu'ils faisaient dans leur pays d'origine. Ce n'est pas comme cela qu'on réussira à mélanger tout le monde. »

Le Québec moins attrayant

Les politiques d'immigration des pays industrialisés reposent de plus en plus sur des critères de sélection pointus. Le Québec n'échappe pas à cette tendance.

« Je trouve que le Québec ne traite pas bien les immigrés sur le plan

économique, dit Thomas Legrand. En Australie, quand un médecin immigré débarque, on fait tout pour trouver des équivalences à ses diplômes. Ici, on lui dit de venir et, une fois arrivé, toutes les corporations lui tombent dessus pour l'empêcher de pratiquer. »

Pour assurer un renouvellement naturel de sa population, le Québec devrait atteindre un taux de 2,1 enfants par femme. En attendant que ce baby-boom se manifeste, l'immigration joue un rôle capital pour l'équilibre démographique de la province.

Malgré toutes les possibilités qu'il peut offrir aux immigrants, le Québec est moins attrayant que d'autres provinces.

« Les questions linguistiques, les impôts élevés, la difficulté de s'in-

tégrer à la vie économique, le niveau de vie, tout cela fait en sorte que le Québec attire moins d'immigrants, explique Thomas Legrand. En fait, plus de 50 % des immigrants choisissent de s'établir à Toronto. »

On estime qu'un immigrant québécois sur cinq part après quelques

années, quittent la Belle Province pour aller vivre ailleurs au Canada.

« C'est un phénomène dont on parle moins, dit Chantal Girard. Ce mouvement migratoire interprovincial est très important pour le Québec. L'an dernier, on a observé 39 400 sorties alors qu'il y a eu 26 800 entrées. »

Le Québec rétrécit. Il compte maintenant pour 23,9 % de la population canadienne, alors qu'en 1966, il représentait 28,9 % du pays. Son repeuplement et sa « gestion » de l'immigration sont de grands défis pour lui. Ils sont intimement liés à son avenir. Quant à la « peur d'être envahi », elle demeure au cœur des réflexions qui s'imposent.

« Il est normal que les sociétés changent sur le plan culturel, dit Thomas Legrand. On assiste actuellement à un incroyable mélange des cultures. Et celui-ci va aller en s'accroissant. Il faut se dire qu'il peut être absolument enrichissant. »



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE ©

renouvellement des générations.

LE DÉCLIN DE LA NATALITÉ

Fertilité prévue à la fin de la vie reproductive (44 ans), selon l'année de naissance

	1956-60	1966-70	1976-80
Canada	1,89	1,73	1,57
États-Unis	2,03	2,06	2,13
France	2,16	2,08	2,43
Italie	1,73	1,48	1,58
Japon	1,91	1,53	1,42
Roy.-Uni	2,04	1,86	1,73

Source : OCDE, 2005

L'ARGENT DE LA NATALITÉ

Subventions aux familles, en pourcentage du PNB, en 1998

0,8 %	0,2 %	1,5 %
CANADA	ÉTATS-UNIS	FRANCE

Source : OCDE, 1998

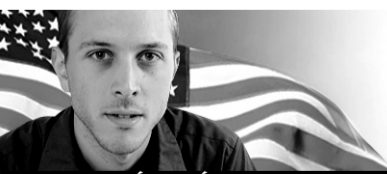
LA PAUVRETÉ, FONTAINE DE JOUVENCE

Taux de natalité selon le revenu, 2000

	Canada	États-Unis	Différence
30 % moins riches	2,3	2,6	11,5 %
classe moyenne	1,9	2,1	9,5 %
30 % plus riches	1,4	1,5	6,7 %

Source : OCDE, 2005

Les « locomotives démographiques » de l'Amérique



NICOLAS BÉRUBÉ

LOS ANGELES

D'ici 25 ans, la moitié des enfants nés aux États-Unis seront membres des groupes ethniques minoritaires, selon les chercheurs. Parce que les familles dont ils sont issus sont de véritables « locomotives démographiques ».

Les projections montrent également que c'est dans le sud-ouest du pays que l'augmentation démographique a été la plus forte au cours des 30 dernières années. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies, selon le Population Reference Bureau, basé à Washington.

Au total, les Américains font plus

d'enfants que les Canadiens : on compte actuellement deux enfants par femme en moyenne, contre 1,5 au nord de la frontière. Si on exclut les minorités, les femmes américaines blanches présentent tout de même un taux de natalité plus élevé que les Canadiennes, avec 1,85 enfant en moyenne.

Les explications du taux exceptionnel de natalité enregistré aux États-Unis sont nombreuses. La population grandissante de latinos, qui représentent aujourd'hui un Américain sur sept, fait beaucoup plus d'enfants que la moyenne. Les familles latinos comptent 2,9 enfants, soit près de 50 % de plus que la moyenne nationale.

Plusieurs études ont également démontré que les Canadiennes sont proportionnellement plus nombreuses à employer des méthodes efficaces de contraception que les Américaines.

Le facteur « religieux » peut également expliquer cette natalité chez les Américains. Les jeunes adultes

américains se marient plus tôt, ce qui pourrait influencer la décision d'avoir des enfants plus tôt dans la vie. Les Américaines ont leur premier enfant à 27 ans en moyenne, contre 29 ans pour les mères canadiennes.

Mais l'explication tient peut-être dans cette statistique un peu moins reluisante : 49 % des grossesses sont non planifiées. « C'est très élevé, et c'est pourquoi les campagnes de sensibilisation doivent rejoindre toutes les femmes qui pourraient potentiellement être mères, et pas seulement celles qui prévoient tomber enceintes », indique Hani Atrash, spécialiste de la natalité au département de santé publique de l'Université Emory, en Géorgie.

Chose certaine, ce n'est pas grâce aux politiques familiales pour les travailleuses. Aux États-Unis, les femmes ont droit à 12 semaines de congé de maternité, seulement si elles ont travaillé plus de 1250 heures lors de l'année qui précède la grossesse. L'employeur n'est pas tenu

de verser un salaire à l'employée durant cette période.

« Il y a une limite à ce que des politiques familiales peuvent accomplir, écrit ce mois-ci la chroniqueuse Katha Pollitt dans un essai sur la natalité publié dans le magazine *The Nation*. Même en Suède, le pays qui a fait le plus pour aider les mères à concilier le travail et la famille, le taux de natalité n'est que de 1,3 enfant. »

De plus, l'écart entre les riches et les pauvres se reflète dans les soins apportés aux enfants. Selon Save the Children, organisme financé par la fondation de Bill et Melinda Gates, les États-Unis se classent avant-derniers au palmarès de la mortalité infantile parmi les nations industrialisées. Le facteur le plus souvent impliqué dans la mort des nouveau-nés est la naissance prématurée, qui peut être évitée en prodiguant des soins peu coûteux aux femmes enceintes. Faute d'assurances et d'information, les femmes les plus pauvres n'y ont souvent pas accès.

SORTIE DE PRISON DE CLERMONT BÉGIN



L'école primaire Ahuntsic est située à quelques pas de la maison de transition où séjourne le pédophile Clermont Bégin. Avec l'appui de la police, Maryse Maheux-Dion, directrice de l'école primaire

CES CRIMINELS TRAQUÉS PAR

DES PARENTS INQUIETS. UN GOUVERNEMENT CRITIQUÉ PAR L'OPPOSITION POUR SON « MUTISME ». LA SORTIE DE PRISON DU PÉDOPHILE CLERMONT BÉGIN A CRÉÉ DES REMOUS. ON L'A VU AVEC KARLA HOMOLKA, LE PUBLIC ET LES MÉDIAS S'ENFLAMMENT QUAND DES CRIMINELS RECOUVRENT LA LIBERTÉ. MAIS LA LOI A SES LIMITES. ET IL NE FAUT PAS CRIER AU LOUP TROP VITE, EXPLIQUENT DES EXPERTS.

ÉMILIE CÔTÉ

Chassé par des résidants et par son « futur » propriétaire du Vieux-Longueuil, Clermont Bégin a été placé temporairement dans une maison de transition de Montréal. La présence du « pédophile récidiviste » près de l'école Ahuntsic a affolé des parents. Pour bien des gens, la seule place de l'ex-détenu est en prison.

Comme Karla Homolka, Clermont Bégin a purgé la totalité de sa peine. Quand il a été condamné, la loi permettant désigner un individu délinquant dangereux ou à contrôler n'existait pas. Selon deux experts – le psychiatre Louis Morissette et le criminologue Jean-Paul Brodeur –, Bégin avait le profil. Mais l'application d'une loi n'est pas rétroactive.

La loi autorise la mise en liberté sous surveillance des prisonniers qui ont purgé les deux tiers de leur peine. Dans de rares cas comme celui de Bégin, les criminels restent derrière les barreaux jusqu'à la fin. La Commission nationale des libé-

rations conditionnelles (CNLC) considère qu'il y a un trop grand risque d'« infraction causant la mort ou un dommage grave à une autre personne, soit une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, soit une infraction grave en matière de drogue ».

Coupable d'avoir violé ses deux filles, Dave Hilton est sorti aux deux tiers de sa peine, en juin dernier. Même si la CNLC avait décrété que les risques de voir réapparaître un comportement incestueux chez lui étaient « de faibles à modérés ». Le boxeur avait plusieurs conditions de libération à respecter: il devait s'abstenir de consommer de la drogue ou de l'alcool, vivre en maison de transition, éviter d'être seul avec des filles mineures, etc.

Quand des criminels purgent la totalité de leur peine, la Cour peut également imposer des restrictions en vertu de l'article 810 du Code criminel. « C'est beaucoup moins sévère que les conditions de libération conditionnelle. C'est un engagement volontaire, explique le psychiatre Louis Morissette. Il y a peu de consé-

quences. Il peut y avoir une peine d'un an, mais c'est théorique. »

« Dès le moment où il a purgé sa peine jusqu'à la dernière seconde, il est un individu libre comme vous et moi. C'est à l'État de faire la démonstration que la personne est dangereuse », explique le criminaliste Walid Hijazi.

En vertu de l'article 810, le juge Alain Morand a imposé plusieurs conditions à Clermont Bégin. L'homme ne doit pas se trouver dans des lieux fréquentés par des enfants de moins de 14 ans. Il doit être chez lui de 23 h à 6 h. S'il déménage, il doit en aviser les autorités. Sinon, Clermont Bégin peut être accusé de bris de condition, indique M^e Hijazi.

Pour qu'il retourne en prison à plus long terme, ou pour qu'il soit déclaré « délinquant dangereux », il doit commettre un crime, explique Jean-Paul Brodeur, directeur du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal.

L'inquiétude du public

Aux dernières nouvelles, Clermont Bégin était toujours dans une maison de transition du boulevard Saint-Laurent, en attendant de se trouver une adresse. Sa présence inquiète les parents de l'école Ahuntsic. Sophie Gouin et une autre mère comptent faire signer une pétition, qui se retrouvera sur le site de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), présidée par Pierre-Hughes Boisvenu. « On ne veut pas qu'il soit dans la rue. Ce n'est pas rassurant. Le système judiciaire doit se remettre en question », a-t-elle dit à *La Presse*.

Cette mère comprend mal pourquoi Clermont Bégin est libre.

Pas plus tard que le 22 novembre dernier, des membres de la CNLC refusaient sa libération conditionnelle à Clermont Bégin:

« À quelques mois de l'expiration complète de votre peine et de votre sortie du pénitencier (...), il est terriblement inquiétant de lire les rapports des professionnels ». « Il n'existe aucune mesure de surveillance en communauté qui serait suffisante pour assurer la protection de la société. »

En 1988, Clermont Bégin a violé deux mineures de 8 et 10 ans. En 1994, il a agressé une adolescente de 16 ans. Il l'a violée, battue, avant de lui mordre les seins et tenter de l'écraser avec son auto. Par trois fois.

Clermont Bégin souffre de schizophrénie paranoïde. En prison, il a refusé la thérapie et la prise de médicaments. Il a harcelé des employées du pénitencier. Dans ses décisions, la CNLC souligne sa « consommation abusive d'alcool » et son « fonctionnement intellectuel limité ». Il aurait

« Dès qu'il a purgé sa peine jusqu'à la dernière seconde, il est un individu libre. C'est à l'État de démontrer que la personne est dangereuse. »

confié vouloir violer la première femme qu'il croiserait.

La semaine dernière, les partis de l'opposition ont interpellé le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis. L'ADQ et le PQ l'ont accusé de mutisme. « Je tiens à rassurer la population. Tout le monde l'aura à l'œil, a déclaré M. Dupuis. Un suivi sera fait. »

Pierre-Hughes Boisvenu a proposé des mesures de contrôle plus sévères envers les délinquants sexuels, allant jusqu'au port du

bracelet GPS, à la castration et à la lobotomie. Selon lui, « il y a un trou dans la loi ». Le cas de Clermont Bégin est la pointe de l'iceberg, selon lui. « Chaque semaine, des criminels dangereux sont libérés sans que des mesures efficaces assurent la sécurité de la population. »

Pour un système plus « créatif »

Louis Morissette, psychiatre à l'institut Philippe-Pinel, dit le contraire. « Généralement, le système carcéral fonctionne bien. Tous les jours, il sort des gens qui ont purgé la totalité de leur peine ou qui ne voulaient pas sortir. Clermont Bégin est un cas exceptionnel. »

Le système carcéral se doit d'être plus « créatif », plaide le D^r Morissette. « Le système carcéral a une responsabilité, même après la fin du mandat. Il doit utiliser toutes les ressources disponibles. Combien de délinquants j'ai entendu dire: "Ils m'ont abandonné." »

Selon le psychiatre, les autorités avaient d'autres recours dans le cas de Clermont Bégin. « Si une personne a une pathologie psychiatrique qu'elle refuse de traiter, on peut obtenir une ordonnance de traitement contre le gré à la Cour supérieure, explique-t-il. La demande peut venir du médecin traitant du pénitencier. Par rapport à la déviance sexuelle, rien ne peut être fait directement. Mais la médication diminue le risque. »

Ensuite, il y a la Loi sur la protection de la personne atteinte de maladie mentale. Un juge peut déterminer si une personne représente un risque imminent pour elle-même ou pour la société. Mais cette loi provinciale est « très mal faite », selon Louis Morissette. « Elle protège au maximum l'autonomie d'un patient. Elle est fondée sur la dangerosité immédiate. Elle devrait plutôt être

Internement et ordonnance de traitement

ÉMILIE CÔTÉ

La Loi sur la protection de la personne atteinte de maladie mentale est la seule loi qui permet la « détention civile » d'un individu, explique M^e Jean-Pierre Ménard.

À la demande d'un médecin ou d'un proche, un juge doit décider si une personne représente un risque imminent pour elle-même ou pour autrui. « Il y a un facteur réel de proximité. La personne doit être sur le point de passer à l'acte.

Un danger potentiel n'est pas suffisant », précise l'avocat spécialisé dans le droit de la santé.

D'abord, il doit y avoir une ordonnance pour un examen clinique psychiatrique. Deux psychiatres doivent évaluer la personne visée. Si les deux rapports sont concluants, il y a une ordonnance de garde. De 21 jours, par exemple. Mais cela peut durer jusqu'à un an, indique M^e Ménard. « Avec des examens psychiatriques tous les trois mois », complète-t-il.

« Ce n'est pas une mesure de traitement, mais une mesure de garde, souligne l'avocat. Cette procédure ne permet pas de traiter quelqu'un contre son gré. »

Dans des « circonstances » très strictes, la Cour supérieure peut autoriser une ordonnance de traitement contre le gré. La personne malade doit être inapte à consentir ou à refuser son traitement, car le Code civil prévoit que « nul ne peut être soumis, sans son consentement, à des soins, quelle qu'en soit

la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de tout autre intervention ».

Si la personne est en psychose, dans le coma ou déficiente, « elle n'est pas en état de décider », explique M^e Ménard. Dans le cas de schizophrènes, l'inaptitude à consentir au traitement est plus difficile à prouver. « Il faut qu'ils soient en phase active. »

L'ordre de traitement peut durer de deux à trois ans.

Aux États-Unis, les lois envers

les personnes aux prises avec des troubles psychiatriques sont beaucoup plus répressives, signale M^e Ménard. Même si un prisonnier a purgé toute sa peine, il peut être interné si un examen psychiatrique conclut qu'il se nuira ou qu'il nuira à la société. L'ex-détenu sera envoyé dans une clinique psychiatrique sous haute surveillance. « Le coût annuel pour le garder est trois fois plus élevé que pour un prisonnier ordinaire », souligne le criminologue Jean-Paul Brodeur.

« Oui, il y a de Bégin, des cas comme celui de Bégin seraient réglés, mais la définition de la dangerosité est trop large. C'est trop arbitraire », fait valoir le psychiatre Louis Morissette.

SORTIE DE PRISON DE CLERMONT BÉGIN



Ahuntsic (notre photo de gauche), a dû rassurer les parents et les élèves de l'établissement.

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE ©

LE PUBLIC ET LES MÉDIAS

basée sur la présence d'une maladie mentale, le besoin de soins et le refus de soins.»

Enfin, Clermont Bégin aurait pu être intégré à des groupes d'ex-détenus et de soutien. « On ne peut pas juste crier au loup. Toute la société a une responsabilité: l'hôpital, la prison, le gouvernement. Plus tu l'exclus, plus le risque de récidive augmente.»

Selon le D^r Morissette, le public n'aurait pas dû savoir que Clermont Bégin sortait de prison. « C'est une bonne chose que le Registre des criminels sexuels soit uniquement accessible aux policiers », signale-t-il. Aux États-Unis, c'est public. Des citoyens placardent des photos d'ex-détenus dans leur quartier. Des criminels qui sortent de prison sont même assassinés.

Les prédateurs sont les boucs émissaires des médias, souligne le criminologue Jean-Paul Brodeur. « Les probabilités de récidive des gens qui appartiennent à des groupes criminalisés est de 99 %. Quand ils sortent, c'est *back to business*. On n'en fait pas un *chiard*. Pourtant, ils sont en haut de la chaîne qui fait en sorte qu'il y a de la drogue dans les cours d'école.»

Il y a deux ans, les caméras se sont braquées sur Louis Morissette quand il a dit que Karla Homolka ne représentait pas un danger pour la société, selon les évaluations cliniques. La Commission nationale des libérations conditionnelles n'avait pas laissé sortir Homolka avant la fin de sa peine. Selon le psychiatre de l'institut Philippe-Pinel, aucun motif « clinique ou criminologique » à son dossier ne le justifiait. « La Commission a cédé à la pression médiatique et du public.»

Quant aux lois, c'est un débat perpétuel, souligne Jean-Paul Brodeur. Il faut trouver l'équilibre entre la société de droits et les libertés individuelles. « Est-ce qu'on en fait trop ou pas assez? »



Le pédophile Clermont Bégin logeait aux dernières nouvelles dans une maison de transition du boulevard Saint-Laurent.

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE ©

Rendre public le Registre des délinquants sexuels?

ÉMILIE CÔTÉ

Lancé en 2004 par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Registre des délinquants sexuels n'est utilisé que par les policiers. Pour faciliter les enquêtes policières, mais aussi protéger le public.

En vertu de la loi Megan, tous les États américains disposent d'un registre internet où sont publiées les photos de pédo-

philes. Les citoyens peuvent le consulter. Il y a un moteur de recherche par ville, par nom ou par code postal. Les noms des délinquants y figurent, mais aussi leur adresse, leur date de naissance et le crime pour lequel ils ont été condamnés. Il est aussi possible de faire une demande pour obtenir plus d'informations sur son dossier criminel.

Il y a un an, Stephen Marshall, un homme de 20 ans de la

Nouvelle-Écosse, avait consulté le registre du Maine avant de s'y rendre pour assassiner deux pédophiles. Le site internet présentait le nom, l'adresse et la photographie de William Scott et Joseph Gray.

Au Québec, Anne-Claude Girard est connue pour placarder des photos de pédophiles un peu partout en province. Mère d'une fille agressée sexuellement, la Saguenéenne a même

déjà catalogué les pédophiles dans internet.

L'automne dernier, André Livernoche, père de l'adolescent assassiné par Mario Bastien, a installé 2000 pancartes aux quatre coins du Québec. À Montréal, quelques-unes sont toujours en vue. « Mettez vos culottes. N'attendez pas d'être victimes d'une erreur gouvernementale », peut-on lire. Le texte est accompagné d'une photo d'Alexandre Livernoche.

Aux États-Unis, on rapporte plusieurs cas de vengeance du public liés à l'inscription d'agresseurs sexuels dans de tels registres.

Selon Louis Morissette, psychiatre de l'institut Philippe-Pinel, « c'est une bonne chose » que le Registre des délinquants sexuels ne soit pas accessible au public. « Si on veut éviter la récidive, il faut éviter l'exclusion. »

PLUS

DES OH! ET DES BAH!

La chronique ironique qui voit et entend tout... à sa façon

DES CHIFFRES QUI PARLENT

1591

Le nombre d'exécutions pratiquées dans le monde en 2006, selon Amnesty internationale. La bonne nouvelle, c'est que ce chiffre représente une baisse de 25% par rapport à l'année précédente. Les pays qui ont pratiqué la peine capitale avec le plus de zèle l'an dernier : la Chine, le Pakistan, l'Iran, l'Irak, le Soudan et les États-Unis. Le nouvel axe du mal?

30 MILLIONS

En dollars, le montant recueilli lors d'une émission spéciale d'*American Idol* à l'intention des enfants pauvres en Afrique et aux États-Unis. Durée de la collecte : deux heures.

ICI ET AILLEURS

L'EXPRESSION DE LA SEMAINE

Sa bouche ne porte pas de caleçon.

C'est la formule imagée utilisée par un hebdo du Burkina Faso, le *Journal du Jeudi*, pour décrire le verbe du candidat à la présidence française Nicolas Sarkozy. L'antithèse de la langue de bois, quoi.

ITALIE

Suivez le chien



THE CENTER FOR NEUROSCIENCE, UNIVERSITÉ DE TRIESTE

Les chercheurs de l'Université de Trieste, en Italie, ont fait une découverte fascinante sur la queue des chiens. Apparemment, les muscles qui font bouger leur queue sont associés à des émotions — positives ou négatives. Un chien content aura tendance à agiter sa queue davantage vers la droite. En cas de sentiments plutôt négatifs, la queue bougera légèrement plus à gauche. De là à prédire la manière dont les Français voteront dimanche prochain, il n'y a qu'un pas que cette chronique préfère ne pas franchir.

RUSSIE

Suivez les blondes

Une semaine après la manifestation des opposants à Poutine, en Russie, des blondes sont descendues à leur tour dans la rue pour affirmer qu'elles « ne sont pas idiotes ». « Les hommes nous invitent au sauna, mais nous voulons aller au musée ou au théâtre », a affirmé l'une des organisatrices de la manif de Nijni Novgorod, Anna Zaïtseva. Devinez quoi? Contrairement aux manifestants politiques, les protestataires contre le stéréotype de la blondeur n'ont pas été embêtées par les autorités, mais alors pas du tout. Comme quoi Poutine, quand il veut, est un véritable démocrate.

ILS, ELLES ONT DIT

Logique

« Nous avons fait cela avec les pigeons il y a entre 25 et 30 ans et depuis, on ne voit aucun pigeon ici. »

— Le maire d'Ottawa LARRY O'BRIEN qui, dans une entrevue à la radio, suggérerait une méthode pour débarrasser le centre-ville de ses itinérants. Plus de miettes, plus de pigeons. Plus d'argent, plus de mendiants... C'est ce qu'on appelle la cohérence.

Insensible

« Ne me touchez pas. »

— Le conseiller de George W. Bush, KARL ROVE, à la chanteuse Sheryl Crow, lors d'un dîner annuel des correspondants à la Maison Blanche. La chanteuse et ancienne compagne de Lance Armstrong a abordé M. Rove pour lui jaser d'environnement. C'est dur, quand même, la vie au sommet.

EN HAUSSE, EN BAISSÉ

» SAM HAMAD

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité, qui a comparé les assistés sociaux aux Bougon. Épelez après nous, M. Hamad: S.O.L.I.D.A.R.I.T.É...

» GORDON O'CONNOR

Le ministre de la Défense canadien. Pour la danse hésitation sur le thème : Ottawa-ignorait-tout-du-sort-des-prisonniers-transférés-aux-Afghans.

» E.T.

Peut-être n'est-il plus seul? Des conditions favorables à la vie ont été découvertes sur une exoplanète.



UNIVERSAL STUDIOS

Envoyez-nous vos commentaires et suggestions à ohetbah@lapresse.ca
Sources et collaboration : Marie-Andrée Amiot, Agnès Gruda, Alexandre Sirois
Avec l'AFP, New York Times, Courrier International

La Pologne est-elle tombée sur la tête?



AGNÈS GRUDA

DES NOUVELLES DU MONDE

agruda@lapresse.ca

Lundi dernier, le député polonais au Parlement européen Bronislaw Geremek a reçu un fax de la commission électorale de son pays, l'avertissant qu'il serait bientôt déchu de son mandat d'élu.

La nature du délit qui fait peser au-dessus de lui la menace de cette mesure exceptionnelle? M. Geremek a refusé de se plier à une nouvelle loi qui l'oblige à signer une déclaration certifiant qu'il n'a jamais collaboré avec les services de sécurité de la Pologne communiste.

Cette loi, adoptée en mars par le gouvernement des frères Kaczynski — les jumeaux ultra-conservateurs au pouvoir en Pologne — oblige les professeurs d'universités, chefs d'entreprises nationales, journalistes, artistes et fonctionnaires de tout acabit à montrer patte blanche et jurer qu'ils n'ont jamais collaboré avec la police rouge.

Une loi semblable avait déjà été adoptée il y a une dizaine d'années mais ne visait que 25 000 personnes dans des postes gouvernementaux. Cette fois, ce sont 700 000 personnes qui se trouvent dans la mire de cette purge nationale. Elles ont jusqu'à la mi-mai pour faire parvenir leur serment d'innocence à l'Institut de la mémoire publique. En cas d'omission ou de déclaration mensongère, la peine est lourde : 10 ans d'exclusion de la vie publique.

Pilier de la lutte contre le communisme, l'historien médiévaliste de 75 ans est au-dessus de tout soupçon. S'il refuse d'obtempérer à la loi, ce n'est pas qu'il a des choses à cacher, mais parce qu'il a choisi de défier une législation qu'il juge injuste et abusive, qui instaure, selon ses propres mots, une véritable « police de la mémoire ». On n'est plus en 2007, mais en 1984...

M. Geremek a déjà signé des déclarations semblables dans le passé. Mais la nouvelle loi sur la « décommunisation » ratisse trop large, selon lui. « Je la trouve inacceptable dans l'Europe démocratique », écrit-il cette semaine dans *Le Monde*.

Il est le seul des 51 eurodéputés polonais à avoir ainsi mis sa tête sur le billot. L'affaire a plongé l'Europe dans l'émoi. La présidence allemande de l'UE a refusé de s'ingérer dans les lois d'un autre pays. Mais le Parlement soutient le député polonais et cherche des outils pour empêcher sa destitution.

« Sont-ils devenus fous, les Polonais? » se demandait cette semaine l'eurodéputé Daniel Cohn-Bendit. Comme d'autres, il déplore le climat de chasse aux sorcières qui s'est abattu sur la Pologne.

Où s'arrête donc la souveraineté nationale d'un pays qui rame ainsi à contre-courant des valeurs communes à l'Union?

La crise se résorbera peut-être d'elle-même: le tribunal constitutionnel polonais doit examiner la loi sur la « lustration » dans 10 jours. Mais même si cette loi qui ouvre la porte à tous les règlements de comptes devait être jugée inconstitutionnelle, cette confrontation entre l'UE et un de ses membres n'en soulève pas moins des questions dérangeantes.

La Pologne a déjà été le phare du postcommunisme. Les jumeaux de Varsovie l'ont fait entrer dans une ère d'obscurantisme politique qui la situe à des années lumière des valeurs européennes. Récemment, un autre eurodéputé polonais, Maciej Giertych, a publié

À suivre :

Le Nouvel Observateur a mis en ligne une pétition de soutien à l'ancien membre de Solidarité et ex-ministre des Affaires étrangères de la Pologne postcommuniste, Bronislaw Geremek, menacé de perdre son mandat d'eurodéputé. On y accède à l'adresse suivante : <http://tempsreel.nouvelobs.com/php/petition13/>

un manifeste antisémite portant le logo européen. Blâmé, il a récidivé avec une brochure homophobe affirmant que les « parades des fornicateurs » doivent être interdites.

Plus que ça : la Pologne flirte avec l'idée de la peine de mort — interdite par l'UE. Elle a été blâmée récemment devant la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir refusé l'avortement à une femme menacée de cécité à cause d'une grossesse...

Où s'arrête donc la souveraineté nationale d'un pays qui rame ainsi à contre-courant des valeurs communes à l'Union? À partir de quand faut-il blâmer? Sanctionner? Aujourd'hui, c'est le comportement de la Pologne qui dérange. Demain, il y en aura d'autres pour ramener le dilemme sur le tapis.

L'autre question touche le traitement réservé aux squellettes qui s'empilent dans les placards des anciennes dictatures qui ont assis leur pouvoir sur la peur et la

délation. Peut-on entrer dans une ère nouvelle sans vider l'abcès? L'Allemagne de l'Est a largement ouvert les archives de l'ancienne police secrète, la Stasi, au grand public. Il y a eu des révélations déchirantes (voir le film *La vie des autres*). Mais la page a été tournée.

La Pologne, qui a choisi une démarche moins radicale, n'en finit plus de hoqueter son passé. « Il y a longtemps qu'on n'avait pas vu dans ce pays tant de querelles ni une ambiance aussi haineuse », écrit le quotidien *Polityka*. À coup sûr, ce n'est pas un exemple à suivre.

LES CARICATURES DE LA SEMAINE

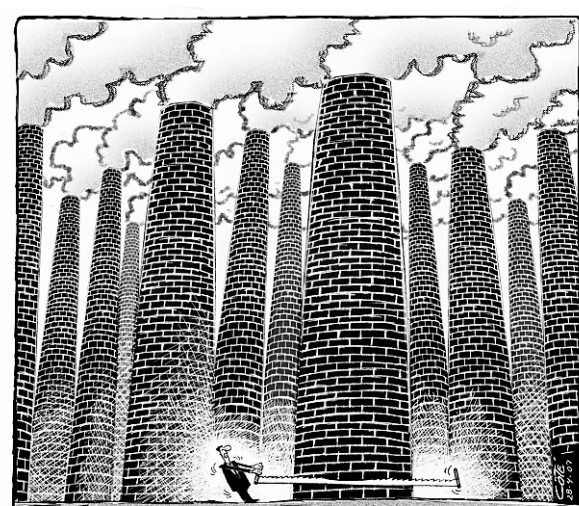
La Presse publie chaque semaine une sélection des dessins des caricaturistes de nos partenaires du réseau Gesca.



LA TRIBUNE



LE DROIT



LE SOLEIL